

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 24 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 15 novembre 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents : I. LARDIN J.P. MARTIN R. VOIZEUX
 G. CASTENETTO R. LEMOINE J.P. MUGNIER
 G. VILLEMIN A. LASSERTEUX H. KWASIAK
 F. LAUNOIS S. DOLEGEAL S. GALDO
 M. PARISEL

Etaient excusés : M. KHOURI
 F. BOUARD a donné procuration à I. LARDIN

Secrétaire de séance : S. GALDO

En préambule, Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Cette demande est approuvée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 SEPTEMBRE 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ADHESION CONVENTION DEFIS POUR 2021

L'adhésion à l'association DEFIS pour l'année 2021 doit être signée.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de la convention par Mme le Maire.

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Mme le Maire propose le versement d'une subvention de 2000 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION KID'S MANDRES

Mme le maire propose le versement d'une subvention de 60 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

RAPPORT DEFINITIF 2021 DE LA CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Les budgets eau et assainissement de la commune ont été transférés en 2020 à l'Agglomération de Chaumont qui en a la compétence.

Le coût des charges relatives aux eaux pluviales pour la commune a été évalué à 4 543 € annuel par l'Agglomération de Chaumont : 1290 € pour le fonctionnement et 3253 € pour les charges de renouvellement. La commune estime que ce coût est trop élevé.

Ces charges étaient auparavant inscrites dans le budget eau et assainissement de la commune et sont intégrées dans la DSP.

Le conseil municipal vote **CONTRE** le rapport de la CLECT à l'unanimité.

Au regard de l'ensemble du transfert de compétences opérées au 1^{er} janvier 2020, l'agglomération de Chaumont devrait verser à la commune une attribution de compensation de 45 503€.

TRAVAUX TOITURE DE L'EGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

3 devis ont été reçus : CHARPENTIERS D'IS
ENTREPRISE MARTIN
ENTREPRISE MENDES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise MARTIN et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

D'autre part, le conseil municipal décide d'évaluer le coût d'éclairage de cet édifice et autorise Mme le Maire à prendre contact avec le SDED.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions afférentes à l'ensemble de ces travaux.

REGLEMENT INTERIEUR POUR LES AFFOUAGES

Une modification du règlement d'affouage est proposée par Mme le Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20 heures 15.